

Procès-verbal de séance

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze le vingt-sept mai à 20h30, le conseil municipal, convoqué le 20 mai 2015, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY</p> <p>EXCUSES : Philippe GUICHARD (<i>pouvoir à D. Duclosson</i>)</p> <p>ABSENTS :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 11</p>
---	--

Christine Blanchet est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 25 mars 2015, à l'unanimité.

Urbanisme – Le Plan Local d'Urbanisme devient Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2015-0005 pris par le Préfet de la Haute-Savoie en date du 20 mai 2015 approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Semine en complétant comme suit son article 6 :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1/ Aménagement de l'espace : «établissement d'un PLU intercommunal : élaboration, approbation, suivi, modification et révision des documents d'urbanisme portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes».

La commune de Saint-Germain-sur-Rhône avait entrepris début 2014 la transformation de sa carte communale en PLU et avait pour cela missionné le cabinet d'urbanisme Espaces et Mutations, de Chavanod (74).

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de la part des services de l'Etat de précisions concernant le devenir de ce contrat. Une délibération sera prise lors de la prochaine séance pour valider les modalités de clôture de ce projet.

Urbanisme – Le PLU I intégrera un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Selon l'article L.302.1 du code de la construction et de l'habitation : «le programme de l'habitat définit, pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes, et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement».

La Communauté de Communes de la Semine, dans la continuité de son action dans le domaine de l'urbanisme, a récemment délibéré pour intégrer la compétence PLH à ses statuts. En l'absence de transmission de cette délibération à ce jour, le conseil municipal décide de reporter ce point à une prochaine séance.

Délibération n° 2015/05/22

Réaménagement du bâtiment mitoyen de la mairie – Maîtrise d'œuvre

La commission «travaux», réunie le 20 mai dernier, a analysé les offres des 3 cabinets d'architecture consultés en date du 30 avril 2015 pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet. Elle propose de retenir la SARL ADP, de Frangy (74).

Prévisionnel : 350.000€ HT	Mission de base		Mission EXE		Mission OPC		TOTAL	
	%	€	%	€	%	€	%	€
Architecture Denis Perret	9,21	32.245,50	1,00	3.500	1,00	3.500	11,21	39.245,50
Jean-Marc Salvi Architecture	10,00	35.000	1,80	6.300	1,80	6.300	13,6	47.600,00
Atelier Martin Grenot	9,81	34.347	1,20	4.200	1,50	5.250	12,51	43.797,00

La commission «travaux» a également validé le principe de création d'un seul appartement à l'étage du bâtiment. Un local destiné à accueillir la bibliothèque et les archives de la mairie sera aménagé au rez-de-chaussée. Un bâtiment comportant 5 box sera construit dans la cour à l'arrière de la mairie.

Une demande de subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires a été déposée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Notre Sénateur Cyril Pellevat a également été sollicité pour une aide financière.

Une bonne nouvelle enfin : le diagnostic de recherche d'amiante avant travaux réalisé sur l'ensemble du bâtiment existant s'est révélé négatif. Monsieur Guy-Pierre Cerda sera également missionné pour assurer le diagnostic «plomb»

Unanimité

Délibération n° 2015/05/23

Travaux de voirie 2015/2016 – Mission de maîtrise d'œuvre

Par délibération n° 2015/03/12 en date du 18 mars 2015, Monsieur le Maire a été autorisé à consulter des bureaux d'études susceptibles d'assurer la maîtrise d'œuvre des projets à venir pour 2015 et 2016 (plateau surélevé à l'entrée du village, côté route des Bois + travaux divers de voirie). La commission «travaux», réunie le 20 mai dernier, propose de retenir la proposition de GEOPROCESS SAS, de Seynod (74). En effet, rares sont les prestataires pouvant assurer la maîtrise d'œuvre, la plupart assurant seulement l'assistance à maître d'ouvrage.

Pour une fourchette de travaux estimés à environ 110.000€ hors taxes, le taux des honoraires s'élèverait à 9,85%. Ce taux est dégressif en fonction du montant des travaux (*plus le montant des travaux est élevé, plus le taux des honoraires est bas*).

Unanimité

Délibération n° 2015/05/24

Restaurant communal – Programme d'investissements pour l'année 2015

Lors de la séance précédente, le conseil municipal avait émis le souhait que le montant des investissements à réaliser au sein du restaurant communal soit partagé entre le propriétaire (*la commune*) et le gérant. Le devis établi par Bresse Froid, sur les besoins définis par le restaurateur afin d'améliorer la qualité de son service, s'élève à 12.863,24€ hors taxes.

Le conseil municipal décide de prendre à sa charge l'achat d'équipement pour un montant hors taxes de 5.314,16€. La commune interviendra ensuite pour les travaux de finition (électricité, faïences ...).

Les élus insistent sur le fait que des investissements seront à l'avenir réalisés uniquement sous la condition que le restaurateur investisse également. Bilan comptable à l'appui.

Unanimité

Délibération n° 2015/05/25

Bâtiments communaux – Réalisation d'une fresque murale sur le shelter

A la demande de Monsieur le Maire, Thierry Martinet et son atelier de création graphique ont établi un devis pour la réalisation d'une fresque murale sur les trois faces (côté route + deux faces latérales) du bâtiment technique loué par la société Orange (ex France Telecom). Le montant de cette prestation graphique s'élève à 4.800 euro.

Le conseil municipal valide les modalités financières. Mesdames Passaquay et Khammar sont chargées de finaliser le choix du décor.

Unanimité

Délibération n° 2015/05/26

Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante

Face à l'incapacité du Trésorier de Seyssel à répondre aux attentes de la commune en matière d'accompagnement dans le quotidien de l'ordonnateur, le conseil municipal refuse de lui verser une indemnité de conseil pour l'exercice 2014.

Pour mémoire, un taux de 50% avait été appliqué lors du versement de l'indemnité pour l'année 2012, aucune indemnité n'avait été sollicitée par le Trésorier au titre de l'exercice 2013.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Informations de D. Rey sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction.
- Quelques dysfonctionnements constatés au niveau des transports scolaires. Tout devrait rentrer dans l'ordre. Le Président du SIVU déplore toutefois le manque de rigueur des parents dans l'organisation de ce service.
- 3 jeunes gens âgés de 17 ans ont été recrutés pour cet été. Ils effectueront chacun une période de travail de trois semaines.
- Quelques informations de Monsieur le Maire sur le projet de création d'une commune nouvelle. Les incitations financières de l'Etat sont certes importantes, à l'heure où les dotations sont appelées à disparaître rapidement, mais d'autres enjeux sont à prendre en considération (mutualisation des services par exemple). De même, une meilleure représentativité au sein de la future intercommunalité doit être prise en compte. KPMG, société d'expertise comptable missionnée par la Communauté de Communes, présentera dans les jours prochains aux délégués communautaires le résultat de son étude sur les enjeux fiscaux liés à la création d'une commune nouvelle et l'évolution des dotations. En fonction de ces résultats, le processus devrait s'engager pour aller plus loin dans ce projet, ou s'arrêter à ce stade. Elus municipaux et populations en seront donc très rapidement avisés.
- Agenda :
 - ☞ Samedi 30 mai à 19h00. Salle des fêtes de Saint-Germain-sur-Rhône : Fête des Mères. Toute la population est conviée.
 - ☞ Jeudi 18 juin à 20h00 à Eloise : réunion publique d'information sur le SCoT
 - ☞ Mercredi 24 juin. Manifestation des élus contre la loi NOTRe

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22h10

Le Maire,
Alain LAMBERT

